

## **Marché forain des Champs Elysées : la justice donne raison à la Ville de Paris**

[Retrouvez et téléchargez la déclaration de Bruno Julliard en vidéo](#)

Le juge des référés du Tribunal Administratif de Paris a rejeté aujourd'hui la requête en référé déposée par Monsieur Marcel Champion sur le marché des Champs Elysées. Alors que Monsieur Marcel Champion joue le bras de fer depuis maintenant plusieurs semaines, la justice donne raison à la collectivité parisienne.

La décision prise en juillet à l'unanimité des élus du Conseil de Paris est donc pleinement applicable et Monsieur Marcel Champion n'a aucun droit d'installer son marché forain sur les Champs Elysées. Plus que jamais après cette ordonnance du juge, la Ville de Paris ne cédera à aucune menace ni à aucun chantage : les activités foraines doivent s'inscrire dans un cadre juridique strict. La Ville de Paris l'affirme une nouvelle fois avec force, le droit doit s'appliquer à toutes les activités sur l'espace public à Paris.

**Contact presse** : Service de presse / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61